

Médico-social Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

SAMSAH – ALVE DIEPPE

Dieppe

CONTACT

SAMSAH - ALVE DIEPPE
30 Bis rue Thiers
76200 Dieppe
Tél. : 02 32 06 88 93
E-mail : samsahdieppe@alve.fr
Site web : http://alve.fr/

ÉQUIPES

Président / Présidente

Monsieur Patrice SIMON

Directeur / Directrice

Monsieur Samuel LEROY

Équipe de soins

IDE,
Aide soignants,
Médecin psychiatre,
Psychologue,

Équipe éducative

AMP, AES,
CESF,
Moniteur éducateur,
Educateur spécialisé,

Services généraux

Secrétaire de direction

PUBLIC

Type de handicap

- Handicap psychique

Public adulte

Capacité d'accueil

24

DESCRIPTIF

Missions

Doté d'une capacité d'accueil de 24 places, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (avec une spécificité handicap psychique) de Dieppe a ouvert ses portes en 2016 et a été inauguré en novembre 2017.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels qui travaillent en réseau avec tous les partenaires utiles et nécessaires à l'accompagnement des personnes.

Ces accompagnements s'appuient sur les fondements de la réhabilitation psychosociale et favorisent l'accès aux dispositifs de droits communs en favorisant l'inscription citoyenne des personnes accompagnées. Le SAMSAH s'adresse particulièrement à des personnes en situation de rupture ou en risque de l'être, tant sur le plan des soins que sur celui de leur inscription sociale.

Pour l'équipe il s'agit de soutenir la personne dans son projet par la promotion à la santé, l'accès aux soins, le développement des habiletés sociales, l'insertion professionnelle, le soutien des aidants.

Pour cela les professionnels du SAMSAH sont amenés à faire des accompagnements aussi bien au domicile de la personne que dans les locaux du service ou dans la cité.

Situé au cœur de la ville, proche de tous commerces mais aussi de l'hôpital, il est bien ancré sur le territoire notamment grâce notamment à la signature de la Charte Romain Jacob, qui promeut l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Activités

Le SAMSAH a pour objectif de soutenir et d'aider les personnes dont l'autonomie est momentanément ou durablement fragilisée par des troubles psychiques, d'accompagner en mettant à disposition tous les outils leur permettant d'acquérir une pleine et entière autonomie.

Soutenir la personne dans son projet :

- **Par la promotion à la santé** qui vise à aider les personnes à acquérir ou maintenir les compétences dont elles ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec leur maladie (prise de conscience des troubles, acceptation de la maladie, autogestion des soins…).
- **Par l'accès aux soins** en favorisant le maintien des soins en coordination avec les soignants, la famille et les aidants.
- **Par le développement des habiletés sociales** qui s'appuie sur les actes de la vie quotidienne afin de développer l'autonomie dans la gestion du logement, des courses, des

repas, des déplacements, des démarches administratives, des contacts avec la famille, des activités tournées vers l'extérieur en collectif et/ou en individuel…pour créer ou recréer du lien.

- **Par l'insertion professionnelle** en favorisant l'accès aux bilans de compétences, formations, emplois adaptés ou non.
- **Par le soutien aux aidants** en les soutenant par l'écoute, l'information, la formation et en les associant pleinement à l'accompagnement.

Description complémentaire

Le SAMSAH ALVE de DIEPPE développe une offre de services qui permet aux Aidants, dont le proche est accompagné ou non par le service, de bénéficier d'un soutien professionnel. Dans ce cadre-là, l'équipe du SAMSAH propose et/ou oriente les Aidants vers diverses actions détaillées telles que le Café des Aidants, le soutien psychosocial individuel, les actions de sensibilisation…

Conditions d'admission :

Le SAMSAH peut accompagner toute personne bénéficiant d'une orientation SAMSAH de la MDPH

La personne dépose une demande auprès du SAMSAH en complétant un **dossier de préadmission** (*envoi par mail sur simple demande ou à retirer sur place*) contenant entre autres :

- La **notification MDPH**, un certificat et compte rendu médical du médecin psychiatre, l'attestation de la sécurité sociale et tout autre élément utile à la compréhension de la situation.
- **Des entretiens** permettent de présenter le service et les modalités d'admission, d'évaluer la demande, les besoins et les possibilités d'accompagnement.
- Si la demande aboutit à une admission elle est formalisée par la **contractualisation de l'accompagnement.**

Je souhaite en savoir plus sur les SAMSAH.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Indisponibilités dans l'année

Week-end et jours fériés

Aire d'intervention

Territoire de santé de Dieppe

Dernière mise à jour le 20 novembre 2026

Lien de la fiche sur le site RSVA : https://rsva.fr/acteurs/samsah-alve-dieppe/